

Image not found or type unknown



Usufruit après achat immo en indivision

Par **clocloH**, le **17/08/2016** à **16:40**

Bonjour

Nous avons acquis un bien immobilier avec ma compagne
(non mariés non pacsés)
1% par ma compagne 99% par moi

Nous sommes aujourd'hui séparés, et elle vit dans un autre appartement qui lui appartient à 100%

A-t-elle un droit d'usage, de passage dans l'appartement que nous avons acquis en indivision ?

Merci de votre réponse